

Principales décisions de la CLE

- Vote de l'intégration de « l'association des irrigants de forages 66 » à la CLE
- « Questions Importantes » du SDAGE confiées au bureau de la CLE
- Accord tacite pour les ouvrages < 10 000 m³ annuels pour les avis de CLE
- Vote du bilan 2024 CLE / SAGE / PGRE

Liste de présence : cf. Annexe I. / Détails des débats : cf. Annexe II.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Actualités
2. Bilan CLE / SAGE / PGRE
3. Gestion quantitative
4. Etudes terminées
5. Actions en cours

Robert VILA introduit la séance : les sujets traités par la CLE sont complexes, et de nombreuses actions sont en cours. Des demandes répétées sont formulées pour en connaître l'avancement. La présente CLE a pour objectif de faire le bilan 2024 et de faire un point rapide sur la plupart des grands projets en cours, qui pourront être approfondis en « ateliers de CLE ». Une fiche est à disposition en sortie de réunion pour que chaque membre puisse indiquer quel sujet il souhaite voir traité lors de ces ateliers.

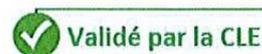
Le compte-rendu de la précédente séance du 02 juillet 2025 doit être modifié pour intégrer la présence de Christophe Blanc (CCI) qui n'apparaissait pas. Le compte-rendu intégrant cette modification est validé par la CLE.

1. Actualités

Etat des nappes fin janvier 2025 (rappel : données disponibles sur <https://visieau66.follow.solutions/>)

La pluviométrie fin janvier 2025 est à peine conforme à la normale depuis le début de la saison hydrologique (sept 24), grâce aux pluies d'octobre. Depuis ces pluies, les nappes sont remontées en plusieurs points et la situation est en cours d'amélioration, sauf sur le BV du Réart. Malgré tout 11 piézomètres sur 22 restent en crise, dont 5 avec des niveaux bas historiques ou proches. Les 3 années de déficit de recharge cumulées n'ont pas permis de retrouver un bon niveau piézométrique hivernal. Globalement, malgré l'amélioration récente, le niveau des nappes reste dans l'ensemble très dégradé. Bulletin complet sur : www.nappes-roussillon.fr dans la rubrique Actualités.

Intégration d'une nouvelle association à la CLE



Validé par la CLE

Le Président explique qu'une association d'irrigants exploitant des forages a souhaité intégrer la CLE, et en a fait la demande à l'Etat et à la CLE. La DDTM souhaite que la CLE s'exprime à ce sujet. Après discussion, la CLE vote à l'unanimité l'intégration de l'association des irrigants de forages 66 à la CLE. Cette demande sera transmise aux services de l'Etat puisque c'est le Préfet qui a la main sur la composition de la CLE.

Questions Importantes du SDAGE

Le SDAGE actuel court sur la période 2022-2027, le prochain SDAGE couvrira la période 2028-2033. Dans ce cadre, le Comité de Bassin consulte les assemblées sur les « Questions Importantes », c'est-à-dire les thématiques majeures du futur SDAGE : changement climatique, aménagement du territoire, sobriété, milieux aquatiques, gouvernance, inondations etc. La CLE est sollicitée pour donner un avis. Les questions sont relativement générales et les propositions avancées en adéquation avec le travail mené localement. Etant donné l'absence d'enjeu particulier et les délais de réponse, le Président de la CLE propose de déléguer l'avis sur ces « Questions Importantes » au bureau de la CLE. La CLE aura bien entendu copie de l'avis rendu. Le Président soumet la proposition au vote de la CLE, qui est adoptée à l'unanimité.

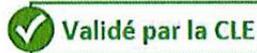


2. Bilans 2024

Bilan de la CLE

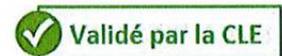
Le bilan de la CLE 2024 a été mis à disposition de la CLE sur le site du Syndicat des nappes 15 jours avant la réunion. Il présente les principales actions de l'année concernant le SAGE, le PGRE, et le rendu des avis de la CLE. Un document présente également l'avancée des actions du SAGE par disposition. Ces documents sont rapidement présentés et soumis au vote.

Les bilans sont votés à l'unanimité moins une voix.



Avis de CLE sur les ouvrages < 10 000 m³ annuels

Avec 42 avis pour 2024, le temps de travail dédié aux avis est très important, avec parfois des enjeux minimes pour les nappes. Afin d'alléger la charge de travail sans pour autant grever la capacité de réponse de la CLE sur des sujets importants, le Président propose de ne plus répondre aux demandes d'avis concernant des puits et forages exploitant moins de 10 000 m³ annuels. Bien entendu, si un enjeu particulier est détecté (ex : ouvrage dans un périmètre de protection de captage), la CLE peut tout de même décider de produire un avis. Le Président soumet la proposition au vote de la CLE : proposition adoptée à l'unanimité.



3. Gestion quantitative

Nappes 2070

L'étude Nappes 2070 et son calendrier sont présentés : il s'agit d'une étude prospective sur les nappes menée avec le BRGM, en complément des études Eau'rizon 70 (syndicats de bassin versant), Schéma des eaux brutes agricoles (Chambre d'agriculture) et sécurisation de Villeneuve de la Raho (CD66) : l'objectif est de bâtir des scénarios d'évolution intégrant le changement climatique et les usages. L'étude prévoit notamment de reprendre et d'amender le modèle Dem'eaux avec des données actualisées.

LIFE AWARE

Le projet phare du SMNPR pour les années à venir a pour objectif de créer un modèle de gestion maillé des nappes du Roussillon, permettant de réaliser des projections. Le projet a été déposé en septembre par l'OIEAU, pilote du consortium, auprès de l'Union Européenne. Le Syndicat des nappes a engagé un travail de fond avec les producteurs de données (collectivités, campings, agriculteurs etc.) pour nouer des partenariats nécessaires pour le futur partage de données.

PGRE / PTGE

Le PGRE actuel devra évoluer vers un PTGE. Une première phase consistera à faire un bilan complet 2019-2025, puis à construire le PTGE avec un volet prospectif s'appuyant sur les études en cours, Nappes 2070, SEBA et étude de sécurisation de Villeneuve de la Raho en particulier.

4. Etudes terminées

Recharge du Tech

Le Syndicat des nappes a mené en 2024 un essai de recharge des nappes via le canal des Albères. L'expérimentation a prouvé que ce type de recharge fonctionne bien localement sur le quaternaire, et a permis de quantifier son impact précis sur les nappes, tant sur le plan géographique que temporel. Concernant le Pliocène, des conditions expérimentales défavorables ont abouti à une absence de conclusions. Cette expérimentation permet de disposer de pistes d'actions pour mettre en œuvre la recharge en routine dans des conditions optimales permettant de respecter usages et milieux.

Zones de Sauvegarde (ZS)

Le Syndicat des nappes a terminé l'étude de diagnostic des ZS mi-2024. De nombreuses actions sont à mener pour les préserver, mais le SMNPR dispose de moyens limités. Il a donc décidé de mener en priorité des actions sur les pollutions ponctuelles, ces actions et leur localisation sont présentées en séance.

5. Actions en cours

Régularisation des forages professionnels

Suite à la déclaration massive des forages en 2018, environ 1000 forages agricoles et 120 forages tourisme/loisirs sont à régulariser. Une procédure a été définie collectivement entre les services de l'Etat (DDTM), les professionnels (chambre d'agriculture et fédération de l'hôtellerie de plein air) et le Syndicat des nappes. Le dépôt des dossiers a commencé en 2024. La DDTM fait un point d'avancement de ces dossiers (voir diaporama projeté en séance).

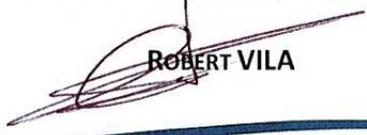
Projet EDTAPES

Le Syndicat Mixte des nappes porte un projet sur une durée de 4 ans visant à réaliser des expérimentations et à initier des échanges entre agriculteurs sur des techniques favorables à la préservation des eaux souterraines, en particulier des couverts végétaux et apports divers (champost, BVC, biochar etc.). Le projet est porté techniquement par le CIVAM Bio 66. Les deux premières années d'expérimentation ont apporté des pistes de travail intéressantes, et une visite au champ a eu lieu fin 2024. Ces échanges de terrain vont s'intensifier en 2025. Les résultats sont disponibles sur le diaporama et le rapport annuel.

Conclusion

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie tous les participants et les invite à la prochaine CLE, prévue d'ici l'été 2025, dont la date sera communiquée ultérieurement.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU


ROBERT VILA

Collège 1 : représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Présents :

ATTARD Rémy (Syndicat mixte du bassin versant du Réart)
BILLES Jean-Paul (Syndicat Mixte SCOT Plaine du Roussillon)
BOYER Marie-Laure (Syndicat RIVAGE)
CASTANIER Roland (Syndicat Mixte SCOT Littoral Sud)
DUGNAC Robert (Commune du Boulou)
GARCIA Nicolas (Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales)
LANGEVINE Agnès (Région Occitanie)
NICOLEAU Frédéric (Commune de Clairà)
PELLET Yves (Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée)
SENYARICH Olivier (Commune de Millas)
TROUSSEU Alain (Syndicat Mixte Têt Bassin Versant)
VILA Robert (Perpignan Méditerranée Métropole)

Représentés avec pouvoir :

BRETON Marie (Syndicat mixte de production d'eau potable Leucate-Barcarès), pouvoir Yves PELLET
JAMMES Michel (Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne), pouvoir à Marie-Laure BOYER
PARRA Antoine (Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris), pouvoir à Robert VILA
PUIGNAU Alexandre (SMIGATA), pouvoir à Alain TROUSSEU
ROLLAND Martine (Syndicat Mixte des nappes de la plaine du Roussillon), pouvoir à Nicolas GARCIA

Collège 2 : représentants des usagers de l'eau, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et associations concernées

Présents :

BESSELES Paul (Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air)
BRILLARD François (Chambre des Métiers et de l'Artisanat)
GENEBRIER Joseph (Association FRENE 66)
GORCE Serge (Association irrigants de l'Agly)
MARCOTTE Patrick (Collectif « Alternatives aux pesticides » 66)
SOLER Christian (Chambre d'agriculture 66)
MINC Daniel (Syndicat des foreurs)
VAILLS Jean (UNICEM)

Représentés avec pouvoir :

CUENET Bernard (Association UFC Que Choisir), pouvoir à Christian SOLER
BLANC Christophe (Association des canaux à l'aval de Vinça, ACAV), pouvoir à Paul BESSELES
TONNEL Jacques (CIVAM Bio 66), pouvoir à Patrick MARCOTTE

Collège 3 : représentants de l'État et ses établissements publics.

Présents :

BALAY Michaël (Agence de l'Eau RMC)
BARRERE Marie (Agence Régionale de Santé)
JACQUOT Cyprien (MISE – DDTM des Pyrénées-Orientales)
POPHILLAT William (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement)

Auditeurs non votants.

ASSENS Martine (Département 66)
BATAILLE Nicolas (Communauté de communes Sud Roussillon)
BERTRAND Jean (Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales)
BISSIERE Pascal (Perpignan Méditerranée Métropole)
BOYER Marjorie (Département 66)
CALVET Laure (Communauté de communes des Aspres)
DELATTRE Lukas (Syndicat Mixte Têt Bassin Versant)
DEVICQUE Marine (Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères)
GORIUS Estelle (Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales)
JAFFARD Sandrine (Association des canaux à l'aval de Vinça, ACAV)
LA NOE Dany (CIVAM Bio 66)
LE MESTRE Séverine (Syndicat Mixte des nappes du Roussillon)
MAILHEAU Marie (Syndicat RIVAGE)
NAVARRO Thomas (Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly)
PLAGNES Christelle (Syndicat Mixte du Bassin Versant du Réart)
TACHRIFT Hichem (Syndicat Mixte des nappes du Roussillon)

Intégration de l'association des irrigants de forages 66 à la CLE

Jean BERTRAND explique qu'il existe une autre association, l'ADIPO, qui siège au comité ressource. Il pense qu'il ne faut pas multiplier les structures dans des instances comme la CLE.

Séverine LE MESTRE répond que l'ADIPO n'a pas fait de demande d'intégration à la CLE. Il n'existe pour l'instant aucune association agricole gestionnaire d'eaux souterraines dans la CLE. Si l'ADIPO veut intégrer la CLE il faut qu'elle en fasse la demande.

Nicolas GARCIA pense que la CLE étant un parlement local de l'eau, au contraire il faut y intégrer toutes les structures concernées, et que la démocratie est plus vivante ainsi.

Joseph GENE BRIER demande combien de forages sont concernés.

Séverine LE MESTRE répond que cette information n'est pas connue.

Robert VILA soumet la proposition d'intégration au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Questions Importantes du SDAGE

Robert VILA explique que le Comité de Bassin Rhône Méditerranée souhaite que la CLE s'exprime sur les « Questions Importantes » du futur SDAGE. Au vu des délais courts, et des questions très génériques soulevées, le Président propose de déléguer ces questions au bureau de la CLE.

Cette proposition est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

Reconnaissance du Syndicat des nappes en EPTB

Robert VILA expose que le Syndicat des nappes a demandé une reconnaissance en tant qu'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB). Le dossier a été déposé et a passé une série d'étapes de validation. La dernière étape était le vote des collectivités, au cours duquel PMM s'est opposé à cette reconnaissance. Il revient désormais à l'État d'attribuer ce label ou non.

Nicolas GARCIA, en tant que Président du Syndicat des nappes, rappelle que tout le monde a validé la pertinence de ce label, reconnaissance du bon travail fourni par le Syndicat : le Comité de bassin, les services de l'État, toutes les collectivités sauf PMMCU. En Occitanie le seul département sans EPTB est le nôtre. Il regrette le vote de PMM, qui par ailleurs ne s'est pas opposé à l'EPTB en tant que membre du SMNPR mais s'y est opposé en conseil communautaire plus tard. Le Président de la CLE qui s'oppose à la structure porteuse sur une question d'EPTB, c'est une première en France. Le label EPTB doit donner du poids à la structure porteurs sans aucune incidence négative, et notamment aucune taxe supplémentaire. Il espère que l'État accordera ce label malgré tout.

Robert VILA rappelle qu'il estime que le Syndicat des nappes fonctionne très bien aujourd'hui, avec un bon travail des agents : dans ce cas, pourquoi changer ce qui existe ? Il rappelle qu'il n'a jamais dit que de nouvelles taxes seraient levées. Il espère que l'État respectera le vote des élus. Par ailleurs en cas de désaccord PMM peut très bien se retirer du Syndicat des nappes, car PMM réalise déjà un très bon travail sur l'eau en général.

Nicolas GARCIA précise que le label EPTB ne changera rien au quotidien mais permet de conforter le Syndicat des nappes dans ses missions. Il espère que l'Etat tiendra compte de l'avis ultra-majoritaire des élus pour la reconnaissance comme EPTB.

William POPHILLAT rappelle que les avis des instances supra ont été favorables : Préfet de Bassin et Comité d'Agrément en particulier. La procédure est mise en échec par le vote de PMM : vu le poids de l'Agglomération dans le Syndicat des nappes, il estime le processus bloqué. Ça n'est pas à l'Etat de trancher, les élus se sont exprimés. L'Etat se tient à disposition de PMM pour apporter des informations sur ce label.

Nicolas GARCIA estime que ça revient à accepter une minorité de blocage.

William POPHILLAT répond qu'en nombre d'habitants PMM n'est pas minoritaire, et qu'il faut se référer au CGCT.

Bilan SAGE 2024 et bilan des avis de la CLE

Robert VILA demande s'il y a des retours sur le guide urbanisme : est-il suivi et utilisé ?

Séverine LE MESTRE répond qu'il n'y a pas de retour spécifique mais un suivi des procédures en cours. La CC des Aspres a par exemple inclus ce guide dans le CCTP concernant son PLUi.

Joseph GENE BRIER demande l'ajout de précisions dans les tableaux de rendu des avis de la CLE : volume, enjeux concernés etc.

Séverine LE MESTRE répond que les volumes et enjeux peuvent être ajoutés dans les tableaux. Le site internet du SMNPR permet depuis peu de classer les avis par année, aussi ils seront désormais mis en ligne dès qu'ils sont rendus pour plus de transparence.

Joseph GENE BRIER demande pourquoi certains projets urbains qui ont reçu un avis défavorable ont pourtant été réalisés comme à Thuir, Ille sur Têt, Latour Bas Elne...

Robert VILA rappelle que les avis de CLE sont consultatifs uniquement, c'est bien le Préfet qui est décisionnaire.

Séverine LE MESTRE rappelle que si l'avis est consultatif, le SAGE lui est règlementaire. L'Etat doit donc l'appliquer, en particulier le règlement. Dans ce cadre, le rôle de la CLE est d'interpréter le SAGE au regard du projet présenté.

Nicolas BATAILLE ajoute concernant Latour Bas Elne que le projet a été bloqué suite à l'avis défavorable de la CLE.

Séverine LE MESTRE rectifie : le bureau s'est bien réuni et a prononcé un avis défavorable, mais les chiffres qui lui avaient été communiqués sur les volumes autorisés étaient erronés. L'erreur ayant été détectée avant l'envoi de l'avis, celui-ci n'a jamais été rendu. Si le projet n'a pas été réalisé ça n'est donc pas le fait de la CLE mais de l'Etat.

Robert VILA souhaite qu'on fasse confiance aux élus.

Cyprien JACQUOT rappelle que les avis défavorables sont motivés. Le pétitionnaire peut alors reprendre et modifier son projet pour mieux prendre en compte les éléments qui ont bloqué le projet. Un nouveau projet est souvent déposé, et peut être accepté s'il respecte la réglementation.

Joseph GENEBIER estime que les fonctionnements des différentes CLE sur ce sujet sont trop disparates et pourraient être harmonisés, comme le demande l'association AIGA.

Marie MAILHEAU pense au contraire que chaque territoire est différent, avec des enjeux différents, un règlement de SAGE différent, les procédures doivent donc être adaptées au contexte local.

Le bilan 2024 SAGE et avis de CLE est voté à l'unanimité moins une voix (FRENE 66).

Etude Nappes 2070

Joseph GENEBIER explique qu'il existe une étude de France Stratégie qui prévoit 3 scénarios pour la Région avec des volumes, dont un qui prévoit +50% de volumes, alors que localement on ne dispose pas encore des données, comment est-ce possible ?

William POPHILLAT n'a pas d'informations chiffrées sur cette étude.

Nicolas GARCIA précise que le manque de connaissances actuelles ne nous permet pas de nous projeter. Cette étude Nappes 2070 permettra de mieux comprendre comment fonctionnent les nappes.

LIFE : pas d'intervention.

Recharge du Tech

Jean VAILLS regrette que le projet avec le SMIGATA sur la carrière de Villelongue dels Monts n'ait pas pu voir le jour.

Cyprien JACQUOT précise que le projet a été ajourné car il a été attaqué par une association environnementale, il n'est néanmoins pas abandonné et le SMIGATA prévoit toujours de le concrétiser.

Jean VAILLS expose que le trou existe, qu'un bon travail a été fait avec le CEN, donc a priori il n'y a pas de souci environnemental.

Christian SOLER pense, de manière plus générale, qu'il faut faire de la recharge toute l'année et moins taxer les entrées d'eau dans le canal, car les ASA sont en difficulté financière. Il ne faut pas oublier que les canaux et les branches secondaires apportent de la biodiversité.

Joseph GENEBIER souhaite nuancer, faire de la recharge toute l'année alors qu'il y a eu 10 jours sans écoulements au pont d'Elne, ça semble compliqué.

Christian SOLER précise sa pensée : toute l'année en respectant les débits réservés évidemment.

Robert VILA approuve, il faut le faire quand il pleut, il aurait été intéressant de stocker cette eau dans la carrière.

Hichem TACHRIFT précise que l'idée de l'expérimentation est d'objectiver les choses pour pouvoir définir justement des protocoles plus pérennes pour plus tard, tenant compte des usages et milieux.

Nicolas GARCIA estime que dans ce dossier il s'agit plutôt d'un problème de forme que de fond, on a voulu mettre la charrue avant les bœufs ce qui a généré le blocage.

Jean-Paul BILLES pense qu'en période de crise il faut agir vite, toutes les solutions sont bonnes à prendre. Une réactivité accrue est nécessaire, pour ne pas laisser partir l'eau à la mer, et ne pas bloquer des projets qui vont dans le bon sens.

Nicolas GARCIA rappelle que tout le monde n'est pas spécialiste, quand on manipule des masses d'eau il faut rester prudent et faire confiance aux spécialistes. Il faut aussi composer avec notre pays et son organisation : l'administration, les associations environnementales etc.

Cyprien JACQUOT précise que le recours était basé sur les espèces protégées non prises en compte lors du passage prévisionnel des bulldozers.

Joseph GENEBIER explique que FNE participe à des projets de recharge, qui ne posent pas de souci en général, mais il est important faire de la concertation en amont sur les projets plutôt que de les découvrir au dernier moment, ce qui peut mener au type de blocage rencontré ici.

Zones de sauvegarde

Jean VAILLS explique que pour les décharges une plainte a été déposée il y a 3 ans sur l'ensemble du département, sans suite pour l'instant. FRENE n'est pas intervenu sur ce type de dossier.

Joseph GENEBIER explique que de nombreuses plaintes sont aussi déposées par FRENE. A priori le problème vient du fait que le parquet ne poursuit pas, donc les plaintes sont classées. De plus FRENE n'est pas au courant des suites données, l'Etat ne communiquant aucun chiffre.

Robert VILA estime que sur ce sujet complexe il existe de nouvelles solutions, en lien avec la police du Maire, et la possibilité de mettre de fortes amendes. PMM par exemple aide les maires sur ce sujet. Les procédures sont parfois longues mais les amendes sont dissuasives, c'est efficace.

Patrick MARCOTTE estime que sur les zones de sauvegarde le plus pertinent et utile est le travail sur les potences agricoles.

PGRE / PTGE

Joseph GENEBIER demande si une évolution de l'EVP est prévue dans le cadre du PTGE.

William POPHILLAT répond qu'à l'échelle du bassin, on prévoit d'appliquer l'existant. Les études prospectives n'ont pas vocation à redéfinir des volumes prélevables mais visent la résorption des déficits actuels.

Hichem TACHRIFT rappelle que l'ambition du projet LIFE est de construire un modèle de gestion des nappes. Lorsqu'il fonctionnera, il constituera un outil solide pour réviser les volumes prélevables, mais les données actuelles sont insuffisantes pour le faire.

Joseph GENEBIER espère que d'ici là la ressource n'aura pas drastiquement diminué...

Régularisation des forages

Joseph GENEBIER se demande comment on pourra atteindre les objectifs fixés. Pour l'instant aucun forage n'est régulier sur les 380 agriculteurs qui sont évoqués. Comment alors atteindre cet objectif en 2025 ? Comment construire le futur PTGE si les ouvrages ne sont pas réguliers ? Tout ça est beaucoup trop lent !

Cyprien JACQUOT admet que la démarche est longue mais désormais ça avance bien. La régularisation n'ajoute pas de volumes de prélèvement supplémentaires, les volumes prélevables du SAGE seront respectés quoi qu'il arrive.

Paul BESSOLES rappelle que pour les campings il y a un décalage dans le temps dû à la disponibilité du bureau d'études, mais les campings respectent déjà les quotas attribués, seule la régularisation administrative est nécessaire.

Joseph GENE BRIER estime que le problème de connaissance est central dans le plan de résilience : comment faire des projets de substitution si on ne connaît pas les volumes à substituer ?

Robert VILA pense que beaucoup de choses sont connues, mais pas nécessairement transmises.

Cyprien JACQUOT rappelle que les forages ne seront régularisés que si le compteur est déjà existant, photo à l'appui.

Séverine LE MESTRE souhaiterait que pour les UG déficitaires, pas encore entrées dans la régularisation, les compteurs soient posés dès aujourd'hui, ce qui permettrait lors de leur régularisation de demander un volume réaliste, basé sur une consommation réelle et non estimée.

Jean BERTRAND pense qu'il ne faut pas voir tout en noir : les choses avancent et il y a une forte mobilisation de tous les acteurs. Comme pour les campings, les quotas agricoles sont connus et seront respectés. Il y a actuellement une campagne massive d'équipement de compteurs agricoles, et il faut s'en féliciter.

Projet EDTAPES

Patrick MARCOTTE pense qu'il est nécessaire de s'organiser pour acheter du matériel en commun.

Robert VILA approuve : il est très compliqué de mécaniser localement, pour des raisons techniques et de coût. Certains agriculteurs ont auto-construit le matériel adéquat.

Dany LA NOE confirme qu'il a rencontré un exploitant qui a construit son propre épandeur, et qu'il est en mesure de réaliser des prestations pour les autres agriculteurs.

Robert VILA demande si le gisement en matériau (BVC par exemple) sera suffisant si tout le monde s'y met, le SYDETOM ne pourra pas tout fournir.

Dany LA NOE estime que pour l'instant le gisement est largement suffisant, mais à terme effectivement ne pourra pas satisfaire tout le monde.

Divers

Joseph GENE BRIER interpelle l'Agence de l'Eau : est-ce que la règle de substitution, qui prévoit que les projets « créant » de la ressource ne peuvent être financés par l'Agence que si une partie au moins des volumes sont substitués, n'est plus valable dans ce département ?

Michaël BALAY répond que la substitution reste une condition de subventionnement, dans les PO comme ailleurs. Il invite les membres de CLE à participer à la Commission Géographique du jeudi 6 février où seront justement discutées ces questions de financements.

Robert VILA confirme que cette règle s'applique toujours.